

## **Prix Coccinelle 2023**

## Pour la

## Municipalité de Carolles

Chaque année, l'assemblée générale de Manche- Nature remet le prix « Coccinelle » à un projet de préservation du vivant. L'urgence écologique de lutte contre le réchauffement climatique et contre la perte de la biodiversité a conduit les membres de Manche-Nature à décerner pour la première fois deux prix « Coccinelle ». L'un pour un projet collectif et l'autre pour une initiative individuelle exemplaire. Le 7 juin , c'est la municipalité de Carolles qui recevait ce prix pour son programme municipal qui décline à travers de nombreuses actions concrètes les préconisations des scientifiques du GIEC\* et de l'IPBES\* ainsi que les engagements pris par l'ensemble des chefs d'Etat présents à la COP 15 de la Biodiversité à Montréal en décembre dernier.

Lors de la COP 27 sur le climat et de la COP 15 sur la biodiversité qui se sont déroulées fin 2022, les scientifiques du GIEC\* et de l'IPBES\* ont préconisé de :

- Modifier notre régime alimentaire en réduisant notre consommation de viande et de changer en profondeur le modèle agricole dominant responsable de 24% des émissions de gaz à effet de serre et d'une grande partie de la perte de la biodiversité.

A Montréal, lors de la COP 15 Biodiversité, les représentants des états présents se sont engagés à :

- Réduire de moitié les excès de nitrates et les effets des pesticides ;
- Restaurer 30% des écosystèmes terrestres et maritimes dégradés d'ici à 2030 ;
- Protéger 30 % d'aires terrestres et 30 % d'aires marines ;
- Réduire de 50 % l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ;
- Arrêter la dégradation des écosystèmes

Ces engagements internationaux se déclinent dans chaque pays à travers des Stratégies Nationales Biodiversité.

C'est dans ces perspectives que Miloud Mansour, maire de Carolles, lors de la cérémonie de remise du prix « Coccinelle », souligne la volonté de l'équipe municipale de « mettre en œuvre le zéro artificialisation brute ». Il poursuit « Nous préservons et restaurons des milieux naturels avec des jardins partagés, un potager participatif et notre groupe fleurissement." Il évoque, ensuite, le projet « de la ferme à la fourchette » qui vise l'autonomie alimentaire de la commune. Dans ce cadre, l'équipe municipale accompagne des maraichers Bio non seulement dans leur installation professionnelle mais aussi dans leur recherche de logement. Les productions maraichères sont destinées aux habitants et à l'école dont la cantine est

passée en Bio.. Ce projet permet non seulement de préserver la santé des habitants mais aussi de protéger les écosystèmes.

Pour améliorer l'efficacité de ce projet, l'équipe municipale l'a accompagné, d'un volet « Education Populaire ».

Ce volet s'articule autour d'un axe scolaire avec des projets pédagogiques menés dans les écoles et bientôt au collège et un axe destiné aux adultes à travers des cycle de conférences, des publications municipales, des rencontres festives. Ce volet pédagogique, au sens large du terme, permet d'élargir et de conforter la prise de conscience des enjeux actuels autour du climat et de la biodiversité.

Les représentants municipaux de Carolles n'en sont pas restés là. Ils tentent autant qu'ils le peuvent de décliner ces bonnes pratiques dans le cadre de la réflexion intercommunale autour du PLUI\*, du PADD\* et des PPRL\* qui constituent des moments cruciaux où il est possible ou pas de définir des pistes d'avenir. Là, aussi, devrait se décliner le Plan Régional Biodiversité pour que notre pays puisse honorer ses engagements en faveur de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Les représentants de Manche-Nature » concluent : « Il y a urgence, il y a des solutions. Nous souhaitons que cette expérience donne envie à d'autres municipalités d'en faire autant ».

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

IPBES : La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

PLUI: Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PPRL : Plan Prévention des Risques Littoraux